



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL NEUFS,
ENTRETIEN ET PRESTATIONS CONNEXES - 2 LOTS - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU
LOT 2 - DECLARATION SANS SUITE POUR LE LOT 1**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet la location de vêtements de travail neufs, entretien et prestations connexes, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum de 365 000 €HT pour l'ensemble de la durée du marché, donnant lieu à l'émission de bons de commande, conclu pour une période initiale ferme de 4 ans et décomposé comme suit :

- Lot 1 : Location et entretien de vêtements de travail neufs pour un montant maximum de 330 000 € HT pour 4 ans,
- Lot 2 : Entretien des vêtements de travail propriété de la Communauté d'agglomération et prestations connexes pour un montant de 35 000 € HT pour 4 ans,

Considérant qu'aucune offre n'a été remise pour le lot 1, que cette consultation est donc déclarée sans suite pour motif d'intérêt général lié à son infructuosité et que le pouvoir adjudicateur souhaite la relancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique,

Considérant qu'après analyse du lot 2, le pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société suivante économiquement la plus avantageuse :

- Lot 2 : ESAT Les Ateliers du Ternois situé à Saint-Pol-sur-Ternoise (62130), 75 route Nationale, pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de 16 020,10 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un accord-cadre ayant pour objet la location de vêtements de travail neufs, entretien et prestations connexes – lot 2 entretien des vêtements de travail propriété de la Communauté d'agglomération et prestations connexes, à l'ESAT Les Ateliers du Ternois situé à

Saint-Pol-sur-Ternoise (62130), 75 route Nationale et de le signer pour un montant maximum de 35 000 €HT pour une durée de 4 ans à compter de sa notification,

DECIDE de déclarer sans suite le lot 1- Location et entretien de vêtements de travail neuf, pour motif d'intérêt général lié à son infructuosité et de relancer sous la forme d'une procédure d'appel d'offres, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le . **2 8 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **2 8 DEC. 2022**

Et de la publication le : **2 8 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel